



Hiriburu
Saint-Pierre d'Irube

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SAINT-PIERRE d'IRUBE / HIRIBURU

SEANCE du 15 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril, à 19h40, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Monsieur IRIART Alain, Maire.

Date de la convocation : 09 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 17

Présents :

M. IRIART Alain, M. THICOIPE Michel, M. ELGOYHEN Mathieu, M. CIER Vianney, M. EHULETCHE Pierre, Mme PERES Marie, Mme GONI Paulette, Mme LARRIEU Françoise, MENDY Alain, M. FUENTES Laurent, Mme LANDART Sabine, Mme REMONT Bénédicte, M. DUBLANC Xabi, Mme LATAILLADE Florence, Mme OTHONDO Elena, M. HARREGUY Bixente, GOYHENECHÉ Nadine.

Absents ayant donné procuration :

Mme DAMESTOY Odile a donné procuration à Mme OTHONDO Elena,
Mme GOROSTEGUI Fabienne donné procuration à Mme PERES Marie,
M. GALHARRAGUE Christian a donné procuration à M. MENDY Alain,
Mme GOROSTIAGA BARRIOLA Naroa a donné procuration à M. ELGOYHEN Mathieu,
Mme CORDOBES Marie-Hélène a donné procuration à Mme GONI Paulette,
Mme RODRIGUES Cristina a donné procuration à Mme REMONT Bénédicte,
M. MULOT Benoît a donné procuration à M. THICOIPE Michel,
M. ELISSALDE Ellande a donné procuration à M. FUENTES Laurent,
M. SALLABERRY a donné procuration à M. IRIART Alain

Excusés :

M. SORHOUE T Sébastien.

Secrétaire de séance : Mme GOYHENECHÉ Nadine.

- Question n°9 : création d'un poste permanent à temps complet appartenant au cadre d'emploi des Adjoints territoriaux du patrimoine pour la Médiathèque à compter du 1^{er} juin 2024 (Nomenclature ACTES 4.1.1).

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le projet de création d'une Médiathèque dans le château de LISSAGUE/LIZAGA est entré dans sa phase opérationnelle ; à ce titre la demande de permis de construire a été déposée au mois d'août dernier, et l'équipe de maîtrise d'œuvre est en train de finaliser le projet technique en vue du prochain lancement de la consultation des entreprises chargées des travaux.

S'agissant d'un équipement structurant, et en prévision de son ouverture en septembre 2025, il convient en amont d'organiser le futur fonctionnement matériel et humain de cette Médiathèque pour présenter une offre culturelle complète au public dès l'ouverture.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire précise que le recrutement de la Responsable de la Médiathèque (cheffe de projet) est effectif depuis le 1^{er} avril 2024 (délibération du 20 décembre 2023), et qu'à présent il s'agit de recruter un Agent Médiathécaire, deuxième élément de l'équipe qui à terme (pour l'ouverture en septembre 2025 sera constituée de trois agents : la Directrice et deux Médiathécaires).

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'approuver la création d'un poste permanent à temps complet appartenant au cadre d'emploi des Adjointes territoriaux du patrimoine pour la Médiathèque à compter du 1^{er} juin 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités afférentes.

Vote de la question : nombre de votants : 17 (dont 9 procurations)

pour : 26

contre : 0

abstention : 0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de l'auteur de l'acte dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU (Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey, 64010 Pau Cedex) directement dans le délai de deux mois à compter de la présente notification ou à compter de l'éventuel rejet du recours administratif préalablement déposé. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi papier, dépôt sur place au greffe du Tribunal ou via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à SAINT-PIERRE d'IRUBE / HIRIBURU, le 15 avril 2024.

Le Maire,

Alain IRIART.



Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture de BAYONNE le :

Accusé réception par la Sous-Préfecture le :

18 MARS 2024

Affichée en Mairie le :

Notifiée le :

18 MARS 2024

Le Maire,

Alain IRIART.

18 MARS 2024

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de SAINT-PIERRE-D'IRUBE
Utilisateur : PASTELL Application

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20240040009
Objet :	Création d'un poste permanent à temps complet appartenant au cadre d'emploi des Adjoints Territoriaux du patrimoine pour la Médiathèque à compter du 1er
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-15 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.1 - Créations de poste
Identifiant unique :	064-216404962-20240415-20240040009-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 064-216404962-20240415-20240040009-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Q9 2024_004_009.pdf Nom métier : 99_DE-064-216404962-20240415-20240040009-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	128.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 avril 2024 à 14h45min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 avril 2024 à 14h47min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 avril 2024 à 14h47min20s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 avril 2024 à 14h47min34s	Reçu par le MI le 2024-04-18